

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET - ÉCOLE VOLTAIRE/SEVIGNE - 2025/2026

Entre l'école Voltaire/Sévigne représentée par le Directeur, d'une part

Et l'utilisateur : nom : prénom :, d'autre part

La présente charte a pour objet de définir chaque année les règles d'utilisation des moyens informatiques de l'école :

1. Champ d'application de la charte :

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à :

* toute personne (élève, enseignant, intervenant...) autorisée à utiliser les moyens informatiques pour un usage pédagogique ainsi que pour la communication de l'école.

* tout usager de l'ENT, du site internet, du blog et de la page Facebook de l'école.

L'utilisation des ressources informatiques est conditionnée par la signature de cette charte.

2. Respect de la législation

Tous les utilisateurs et les usagers sont tenus de respecter la législation en vigueur :

- le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation);
- la protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption;
- le respect de l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme, l'apologie du crime, le non-respect des bonnes mœurs ou des valeurs démocratiques;
- le respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne; le respect de la propriété intellectuelle pour les logiciels;
- le respect de la loi informatique et liberté (création et maintenance de fichiers individuels);
- le droit à l'image.

3. Les droits des utilisateurs

Au sein de l'école, les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'école, selon ses caractéristiques propres; ce droit d'accès est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'école ;
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles;
- sont informés que des contrôles sont effectués sur l'usage des ressources informatiques.

4. Les obligations des utilisateurs

Les utilisateurs doivent respecter les obligations suivantes :

- préservation de l'intégrité des services : l'utilisateur ne doit pas effectuer d'actions volontaires pouvant nuire à l'intégrité des systèmes;
- utilisation des ressources pour les activités pédagogiques : il s'agit d'un usage dans le cadre éducatif et non personnel;
- signalement des pannes et des dysfonctionnements à l'Inspection de l'Éducation Nationale et à la Municipalité;
- respect de la législation (rappelée dans le paragraphe 2).

5. Description des services

5.1. Accès à Internet dans les locaux scolaires

L'accès aux ressources d'Internet a pour cadre essentiel les activités pédagogiques. Les élèves ne peuvent accéder à ces ressources qu'en présence d'un adulte responsable.

5.2. Filtrage des accès à Internet

Le filtrage est assuré par un serveur installé dans l'école qui autorise ou non l'accès à des adresses précises, après vérification de leur contenu.

Ce serveur ne doit jamais être éteint ni déconnecté. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à intervenir dessus.

5.3. Messagerie

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif. Les utilisateurs s'engagent à garder leurs mots de passe confidentiels. Ils veillent à ne pas laisser de fichiers personnels sur les ordinateurs. L'école utilise le compte de messagerie délivré par l'inspection académique, quel que soit le fournisseur d'accès choisi par la commune. Cette adresse devra être utilisée pour tout courrier pédagogique ou administratif.

5.4 Publication de pages Internet

L'école dispose de l'ENT, d'un site internet officiel et d'un blog, tous deux hébergés sur le serveur académique, que les visiteurs peuvent consulter afin d'accéder à diverses informations ou télécharger des documents tels le règlement intérieur ou des comptes-rendus de conseils d'école... L'école dispose aussi d'une page Facebook dédiée qui permet à ses abonnés de recevoir des informations de façon plus réactive.

Ne publiez pas de commentaire, photo ou vidéo à caractère injurieux, violent, raciste, haineux, diffamatoire, contraire à la loi en vigueur et aux bonnes mœurs. Cette liste n'est pas exhaustive et toute interaction qui nous semble inappropriée sera supprimée.

L'utilisation de ces services est soumise au respect de la législation et de la déontologie (cf paragraphe 2).

6. Procédures en cas d'incident

Lors de la découverte d'un site Internet inapproprié accessible ou d'un site Internet injustement filtré : la cellule de gestion de la liste noire doit être prévenue via ce site : <http://www.educnet.education.fr/aiedu/>.

En cas de problème matériel (panne, problème de connexion...), l'école se rapproche du service municipal responsable de la gestion du parc informatique des écoles ou de la personne référente au niveau de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

7. Sanctions

Le non respect des principes établis ou rappelés par cette charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services et à des sanctions : avertissement de l'utilisateur concerné, interdiction temporaire ou permanente d'accès à l'outil informatique, sanctions disciplinaires, poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

L'utilisateur et l'utilisateur reconnaissent avoir pris connaissance de cette charte et s'engagent à la respecter dans son intégralité.

Signature de l'enfant utilisateur :

Signature du responsable légal usager :